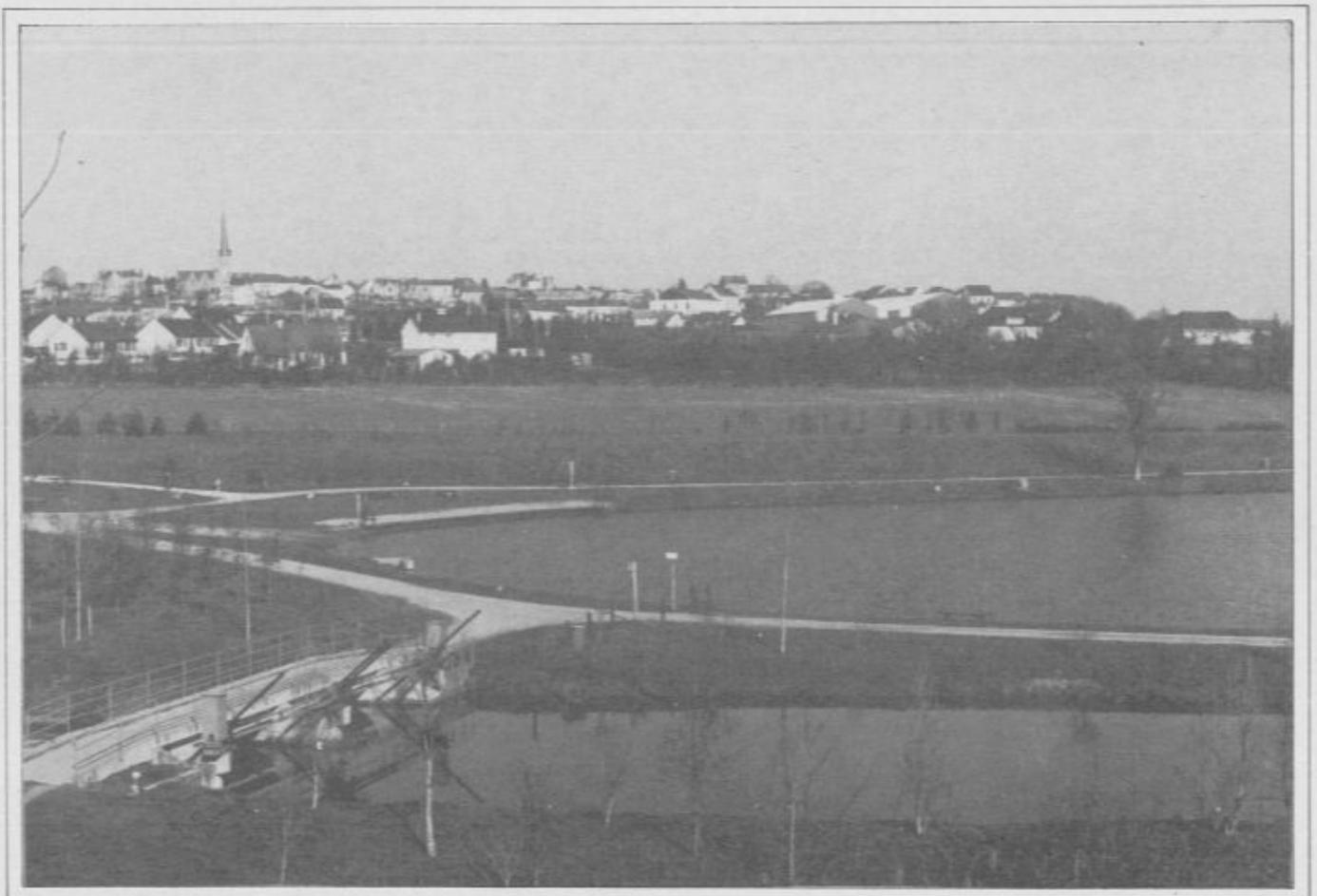


ARGENTRÉ

Bulletin Municipal



N° 3

Juillet 90

EDITORIAL

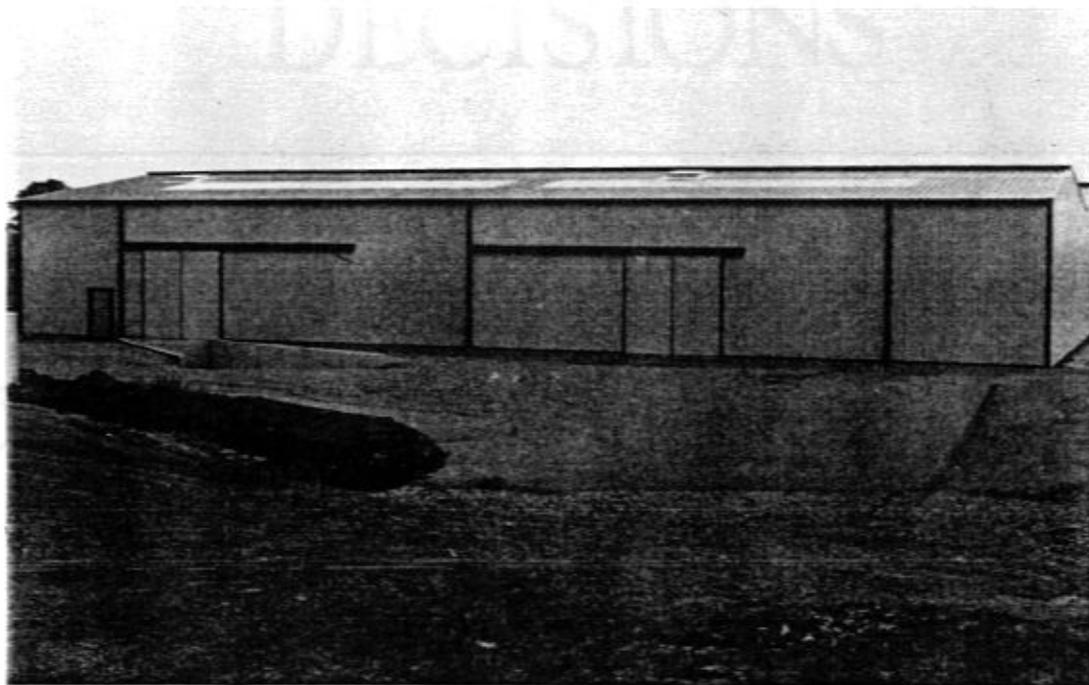
"Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer". Je ne sais plus quel est l'auteur de cette phrase qui illustre la volonté de la municipalité d'entreprendre contre vents et marées même si les projets échouent parfois ou tout au moins ne se réalisent pas aussi rapidement que souhaité.

C'est le cas notamment du projet de résidence-retraite dont la réalisation piétine en raison de nombreux obstacles difficiles à franchir, mais ce projet n'est pas définitivement abandonné : une nouvelle étude partant de bases différentes est en cours.

Le projet d'espace commercial avance lentement lui aussi, mais il avance.

Heureusement la citation du début de cet éditorial n'illustre qu'imparfaitement notre situation car réussite et espoir accompagnent un grand nombre de nos projets :

- Réussite : au cours du 1er semestre 1990 et pour ne citer que les grands travaux : l'aménagement de l'entrée de l'agglomération a été réalisé : seules restent à faire les plantations (elles seront effectuées en novembre) et un deuxième atelier relais a été construit.



- Espoir : au cours des mois à venir d'autres travaux seront entrepris :

- construction d'une école,
- construction de deux nouveaux ateliers à la Carie.

Pendant cette même période, va démarrer l'étude d'aménagement du centre bourg qui déclenchera d'une part l'implantation d'un espace commercial et d'autre part l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) dont un article de ce bulletin vous informera plus en détail : je vous invite vivement à lire cet article.

La vitalité de la commune ne tient pas seulement aux travaux effectués ; elle se mesure surtout à l'activité de ses associations qui est grande ainsi que vous le constaterez en lisant les bilans présentés traditionnellement par les unes et les autres en cette période préalable aux vacances : de l'Association Familiale Rurale au Club du 3ème Age en passant par l'U.S. Argentré, l'Union Commerciale et toutes les autres, qu'elles soient félicitées et encouragées.

Félicitation à l'école St Cyr Ste Julitte qui a reçu avec une telle chaleur les enfants de BABENHAUSEN et leurs accompagnateurs ; la voie est désormais largement ouverte au Comité de Jumelage nouvellement créé en association avec LOUVIGNE. Aux autres groupes ou associations de suivre cette voie car le jumelage est l'affaire de tous les argentréens.

Pour conclure, je souhaite aux uns de bonnes vacances et aux autres, notamment aux agriculteurs, qui vont entrer dans une période de travail intensif, les conditions climatiques favorables pour recueillir le juste prix de toute une année de travail.

Michel DESCOTTES

EXTRAITS
DES
DECISIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} trimestre 1990

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES
8 JANVIER, 5 FEVRIER, 5 MARS, 2 AVRIL ET 7 MAI 1990

Les délibérations sont indiquées par ordre chronologique, les premières datant du 8 Janvier, les dernières du 7 Mai.

AMENAGEMENT ENTREE DE L'AGGLOMERATION, PLANTATIONS.

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 32 à l'entrée de l'agglomération d'ARGENTRE, côté LAVAL,

Considérant que ces travaux comportent notamment l'établissement des végétations sous forme arbustives et arbres tiges,

attendu que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50 % du montant H.T. de la fourniture des plants plafonné à 8 000 F. par an,

SOLLICITE la subvention départementale pour les plantations prévues en bordure du C.D. 32 dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de l'agglomération.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

sur la proposition de M. Albert TRIQUET, Adjoint chargé de l'Administration Générale,

DECIDE le relèvement, à compter du 1er Janvier 1990, de certains tarifs communaux :

- location des jardins : 50,00 F. par an et par jardin
- droit de place unique 150,00 F.
- tarifs funéraires :

taxe d'inhumation 200,00 F.

corbillard * à l'intérieur de la Commune 160.00F

* communes voisines 250.00F

* funérarium de LAVAL ou dans un rayon de 20 km 320.00F

* distances supérieures à 20 km, décision du Maire.

EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal,

entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'une surface de 10 hectares 50 ares pour permettre l'extension de la zone artisanale de la Carie, terrains appartenant à Monsieur LANGLOIS, propriétaire de la ferme des Mèrolles, Commune d'ARGENTRE, exploitée par M. Georges LE GRAND.

DONNE son accord, dans un premier temps, pour l'achat de 6 hectares 50 ares, sur la base de CINQ FRANCS le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les négociations pour l'acquisition des 4 hectares restant.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Roger FOUGERE, Adjoint chargé des affaires scolaires, soumet au Conseil les propositions de sa Commission établies à la suite des 3 réunions avec les enseignants des différentes écoles.

La demande, présentée le 30 Août 1989 par l'école primaire publique, faisait état d'une somme de 28 950 F. pour ses divers besoins. La commission propose d'attribuer une somme de 27 000 F. versée en 3 parts de 9 000 F. et laisse le libre choix d'affectation de ce crédit, à charge par elle de fournir en fin d'exercice les justificatifs d'emploi.

pour la classe transplantée qui a lieu tous les 2 ans, un crédit de 18 000 F. est accordé, soit une augmentation de 36 % par rapport aux années passées, il avait été demandé 22 000 F.

La participation par élève de l'école maternelle publique est portée de 103 F. à 130 F., soit une somme globale de 10 660 F.

M. Jean-Luc DUCHENE est chargé d'étudier les différentes formules d'aménagement d'une bibliothèque.

Suite à la lettre du Président de l'O.G.E.C. et à la réunion du 18/12/89 à l'école St Cyr et Ste Julitte, la Commission a émis un avis favorable à la prise en charge de 50 % de la cotisation UDOGEC concernant les services communs, soit 6 000 F.. Suite aux travaux d'abaissment des plafonds dans 3 classes permettant de réduire à terme les dépenses de chauffage, la Commission suggère le versement d'une participation de 5 000 F. par an et pendant trois ans aux travaux réalisés. L'accord est donné pour l'acquisition de matériel informatique au prorata de l'effort fait pour l'école publique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de la Commission scolaire qui se résument ainsi :

Ecole Primaire Publique

Crédit de 27 000 F. (9 000 F. x 3) + Crédit de 18 000 F.

Ecole Maternelle Publique

Crédit de 10 660 F.

Ecole St Cyr et Ste Julitte

Crédit de 6 000 F. Participation de 5 000 F. par an (3 ans)
Autorisation pour la passation d'un avenant à la convention.

ORDURES MENAGERES - ACQUISITIONS DE CONTAINERS.

Le sujet de la réunion de la Commission Voirie et Environnement a porté sur l'opportunité de la mise en place de containers sur les points de ramassage des ordures ménagères en campagne le mardi matin. Dix points de collecte sont conservés avec quelques déplacements. Il serait prévu pour chaque container un support béton avec un entourage de pieux de chataignier. Pour ces dix containers de chacun 750 litres, le coût serait de 13 000 F. H.T..

D'autre part, il apparaîtrait nécessaire d'assurer un contrôle plus strict des dépôts au lieu-dit "les brosses" pour éviter tout hydrocarbure ou ordures ménagères.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport de la Commission Voirie et Environnement.

VOTE un crédit de 15418.00 F. au Budget Primitif de 1990 pour l'acquisition des containers.

AUTORISE le Maire à mandater dès maintenant la dépense.

PREND ACTE d'un contrôle plus approfondi des dépôts au lieu-dit "Les Brosses" afin d'éviter toute pollution.

ATTRIBUTION DE PIERRE

Reconduction des attributions de tout venant dans les chemins ruraux à raison de trois tonnes par tranche de 100 mètres de chemin. 8 km de chemins sont concernés, ce qui représente une dépense de 8 342 F. H.T.. Les frais de transport restent à la charge des bénéficiaires.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.123-10, R.123-14 et R. 123-34 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er Février 1988 approuvant le P.O.S. ;

Vu l'arrêté municipal en date du 23 Novembre 1989 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Entendu les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'approuver la modification du P.O.S. conformément au Code de l'Urbanisme.

DIT que, conformément à l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'ARGENTRE aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Mayenne.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 30 Novembre 1989 concernant l'évolution en 1990 des tarifs des cantines scolaires,

Considérant qu'une hausse maximale de 3 % peut être appliquée pour l'année 1990 aux tarifs des Cantines Scolaires,

Vu ses délibérations du 21 Février 1989 fixant les tarifs de Cantine et de Garderie applicables le 1er Mars 1989,

DECIDE de majorer de 3 % les tarifs de la Cantine et de la Garderie à compter du 1er Mars 1990.

FIXE ainsi les nouveaux tarifs :

CANTINE

ARGENTRE	(Repas enfant	13.00F
		Repas adulte	19.70F
		Repas préparé aux personnes âgées	18.10F

LOUVIGNE	(Repas préparé enfant	12.00F
		Repas préparé adulte	18.10F

GARDERIE

Matin ou soir	7.20F
Matin et soir	11.30F
Demi-journée	10.30F
Journée	15.50F

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat à durée déterminée de Monsieur Gérard BOURCIN se termine le 28 Février prochain et propose de le recruter compte tenu de ses compétences professionnelles.

Le Conseil Municipal,
à l'issue d'un débat sur la gestion du temps du personnel et l'utilisation du matériel,

DECIDE par seize voix et deux abstentions, l'embauche définitive de Gérard BOURCIN en qualité d'agent d'entretien à compter du 1er Mars 1990.

CREE en conséquence un quatrième poste d'agent d'entretien au sein de la collectivité. Il en sera tenu compte lors de l'établissement du tableau des effectifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination et à effectuer toutes les formalités pour ce recrutement.

GENDARMERIE RENOUELEMENT DU BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil que par contrat en date du 9 Octobre 1981, la commune a donné à bail à "l'Etat-Gendarmerie," à compter du 16 Novembre 1981, un ensemble immobilier, sis rue des Sports, à usage de caserne de Gendarmerie.

Ce contrat d'une durée de 3-6-9 ans, arrivera à échéance le 15 Novembre 1990.

Le Lieutenant-Colonel GARRABE-BARBASSAT, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Mayenne, par lettre du 23 Janvier 1990, demande de bien vouloir lui faire connaître l'intention de la Commune pour le renouvellement du bail.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour le renouvellement du bail qui devra être basé sur la valeur locative réelle de l'immeuble.

DEMANDE que le loyer soit fixé en tenant compte de la moyenne de l'indice du coût de la construction sur trois ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau bail qui sera établi par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Mayenne avec prise d'effet le 16 Novembre 1990.

CREATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la loi du 18 Juillet 1985 modifiée par la loi du 23 Décembre 1986 et les décrets d'application donnent à la Commune le droit de créer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

Ce droit de préemption urbain (D.P.U.) permet à la Commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement et lui donne un droit de préemption avant toute aliénation de terrains bâtis ou non bâtis dans un périmètre déterminé.

Cette procédure permet à la Commune de constituer les réserves foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement en évitant toute spéculation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un D.P.U. sur les secteurs des zones UA et NA du Plan d'Occupation des Sols.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 11 Décembre 1989 acceptant la création d'un D.P.U.

DECIDE la création d'un D.P.U. dans les conditions précitées.

Un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées ainsi que l'utilisation effective de ces biens sera ouvert en Mairie.
Toute personne pourra consulter ce registre.

ELECTION D'UN 5EME ADJOINT

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la création d'un 5ème poste d'adjoint au sein de la Municipalité.

Du fait de son activité au sein du Conseil et notamment près des Commissions des Finances et de l'urbanisme-Aménagement, il propose l'élection de Monsieur Alain MARSOLLIER à ce poste.

Le Conseil Municipal,
après discussions et en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un 5ème poste d'adjoint à effet du 1er Avril 1990.

PROCEDE à l'élection du 5e Adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des Communes.

M. MARSOLLIER Alain, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Afin d'éviter une surcharge financière résultant de la création d'un 5ème poste d'Adjoint, il est décidé que les indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints seront diminuées de telle sorte que l'incidence sur les finances communales soit égale à la moitié de l'indemnité de fonction d'un adjoint.

LOTISSEMENT "LE MOULIN DE LA ROCHE", FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de lotissement communal dit "le Moulin de la Roche" a fait l'objet d'un arrêté municipal en date du 5 Avril 1990, visé par M. le Préfet le 6 Avril 1990.

Ce lotissement comprend trois lots d'une superficie totale de 4 506 m2. Le prix du terrain viabilisé y compris les acquisitions foncières peut être fixé dès maintenant.

il est donc proposé d'établir un prix forfaitaire des parcelles, calculé selon le même principe que celui appliqué pour le lotissement du Palis.

le Conseil Municipal,

DECIDE la vente des trois parcelles du lotissement dit "le Moulin de la Roche" aux prix T.T.C. ci-après :

- lot n° 1 1525 m2 147 210,00 F.
- lot n° 2 1570 m2 148 560,00 F.
- lot n° 3 1411 m2 143 107,00 F.

payables comptant à la signature du contrat de vente.

DECIDE également que les acquéreurs verseront en sus du prix du terrain une somme forfaitaire de 2 025,00 F. correspondant au remboursement hors taxes des honoraires et frais de géomètre.

ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée le 18 Avril 1990 par M. Jean-Claude LEVALTIER, domicilié à ARGENTRE (Mayenne, 38, rue des Sports), pour son installation comme artisan taxi sur le territoire de la Commune,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'intéressé à exercer l'activité de taxi sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ACCORDE l'autorisation de stationner sur la voie publique ; un droit de stationnement de 100 F. par an sera exigé.

S.I.V.U. ADHESION DE LA COMMUNE

A la suite de la décision du Conseil Municipal de LOUVIGNE de ne plus adhérer au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la création d'une Ecole de Musique, les structures qui avaient été mises en place, doivent être modifiées.

En effet, ce Syndicat ne sera plus composé maintenant que des Communes d'ARGENTRE et de BONCHAMP-lès-LAVAL tout en gardant la même représentation au sein de celle-ci pour chaque collectivité, à savoir :

3 titulaires et 1 suppléant.

Il est donc proposé de décider l'adhésion de la Commune d'ARGENTRE à ce Syndicat et de désigner les représentants.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 11 Décembre 1989, visée le 3 janvier 1990,

DECIDE l'adhésion de la Commune d'ARGENTRE à ce Syndicat.

DESIGNE à nouveau comme délégués titulaires : MM. Yves BREHARD, Henri MEZIERE, Mme Marguerite LONGUEVRE, et comme délégué suppléant M. Jean-Noël GRUDE.

DOSSIERS TRAITÉS

- Page 12 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Page 16 : Bibliothèques
- Page 17 : Projet de livre sur Argentré
- Page 20 : Budget 90
- Page 22 : Qualité de l'eau

AMELIORATION DE L'HABITAT

Le syndicat de pays des 5 rivières regroupe 19 communes autour de Laval. Il a été créé en 1986 afin de promouvoir des politiques originales de développement.

Récemment, un contrat régional de développement (C.R.D.) a été conclu avec la région, il comprend un volet important relatif au développement économique mais également un autre volet consacré à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Depuis le 1er Janvier 1990, et pendant 3 ans, le syndicat de pays des 5 rivières auquel s'est regroupé le canton de Montsûrs (27 communes au total), ont lancé

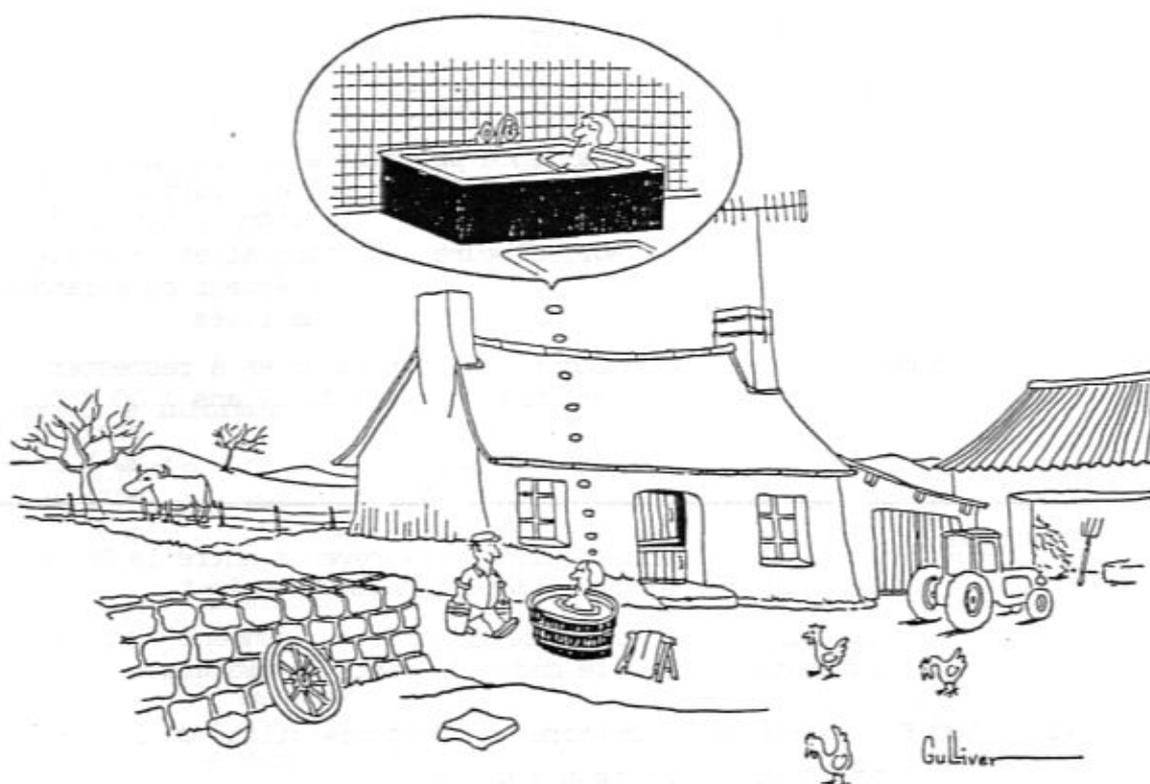
UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

dont l'objectif est de favoriser la réhabilitation des logements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants ou futurs habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires, dans les bourgs ou à la campagne :

Améliorer les logements occupés par des propriétaires aux ressources financières limitées, favoriser le maintien à domicile (jeunes ménages, familles, personnes âgées).



Apporter le confort dans les logements des exploitations agricoles (propriétaires occupants ou locataires agricoles).



Développer le parc de logements locatifs privés en regard d'une demande particulièrement importante, susciter l'aménagement de logements accessibles à toute personne ayant des problèmes d'autonomie (personnes âgées, personnes handicapées...)

Pour cela, des aides financières non remboursables sont dès maintenant disponibles selon certaines conditions, pour encourager à la restauration de l'Habitat.

QUELLES SONT CES AIDES ?

LA PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

En provenance de l'Etat ou de la Région.

- * Pour qui ? Propriétaires occupants, locataires agricoles, usufruitiers.

- * Pour quoi ? Résidence principale de plus de 20 ans -pour travaux de confort, couverture, menuiseries, économies d'énergie.
Pour travaux d'adaptation pour personnes handicapées.
- * Comment ? Conditions de ressources à respecter
montant : 25 à 35 % des travaux avec plafond de 14 000 à 24 500 F. de subvention suivant les ressources et le programme de travaux.

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE

- * Pour qui ? Personnes de plus de 57 ans
Agriculteurs de moins de 40 ans
- * Pour quoi ? Résidence principale de plus de 20 ans
Personnes âgées : mêmes travaux que pour la Prime à l'Amélioration de l'Habitat
Agriculteurs : sanitaires, aménagement intérieur ou agrandissement justifiés
- * Comment ? Conditions de ressources à respecter
Personnes de plus de 57 ans : 30 % des travaux
maxi 6 000 F. (1)
Agriculteurs : 20 % des travaux
maxi 10 000 F.

Remarque : Possibilité cumuls suivant les revenus entre la Prime à l'Amélioration de l'Habitat et les aides du Conseil Général.

Certaines caisses de retraite donnent également des subventions dans le cadre de certains travaux.

(1) 7 500 F. si travaux d'amélioration d'accessibilité du logement.

LES SUBVENTIONS DE L'A.N.A.H.

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

- * Pour qui ? Propriétaires bailleurs ou futurs bailleurs ou locataires de droit commun
- * Pour quoi ? Résidence principale construite avant 1948 ou 1976
Travaux de confort, de remise en état de l'immeuble et d'économie d'énergie pour les logements inconfortables d'avant 1948
Travaux d'économie d'énergie seuls pour ceux réalisés avant 1976
- * Comment ? 25 à 35% du montant des travaux subventionnables suivant l'engagement de location et la nature des travaux.
La maîtrise d'oeuvre totale ou partielle entre dans le cadre des dépenses subventionnables de même certaines études préalables (diagnostics thermiques, acoustiques, généraux, des structures et de l'humidité, accessibilité).

Dans le cadre du Programme Social Thématique "Soutien à domicile au Pays des Cinq Rivières et de Montsûrs" qui se superposera à l'O.P.A.H., l'aménagement de logements locatifs accessibles, loués à des personnes de plus de 60 ans ou à des personnes handicapées, fera l'objet de subventions plus importantes (calculées toutefois sur une dépense subventionnable plus restreinte) taux compris entre 40 et 70 % pour une dépense maximale de 1 750 F. à 2 500 F. par m² habitable.

L'A.P.L.

A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement)

- * Pour qui ? Propriétaires occupants ayant contracté un prêt conventionné.
Locataires dans logements conventionnés avec un prêt conventionné ou avec l'A.N.A.H.
- * Pour quoi ? Pour alléger les charges de remboursement ou le loyer
- * Comment ? Selon les ressources, les personnes à charge et les charges de remboursement ou de loyer.

Comment s'informer ?

Le C.D.H.A.R. (Comité Départemental de l'Habitat et de l'Aménagement Rural) de la Mayenne est l'organisme chargé de la réalisation de l'O.P.A.H.

Vous pouvez consulter Madame LAMBERT - lors de ses permanences :

- LAVAL - 10, rue de Strasbourg - Tél. : 43.56.00.32
Permanence tous les 1er et 3ème jeudis de 10H à 12H 30
- BONCHAMP - Mairie - Tél. : 43.90.31.88
Permanence tous les 2ème jeudis de 10H à 12H
- ST BERTHEVIN - Mairie - Tél. : 43.69.28.27
Permanence tous les 4ème jeudis de 10H à 12H
- MONTSURS - Mairie - Tél. : 43.01.00.31
Permanence tous les mardis de 14H à 16H

BIBLIOTHEQUES

DEPOT DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE A LA MAIRIE

Actuellement 350 livres sont à la disposition des argentréens. Le bibliobus assure le renouvellement des ouvrages tous les 3 mois.

L'accès à ce dépôt, ouvert à tous, le mercredi de 14H à 16H, est gratuit.

Il existe des livres pour tous les âges (album enfant, roman enfant, roman adulte, policier et ouvrages documentaires).

Pour que ce dépôt puisse intéresser un plus grand nombre de personnes, il faut :

- que son existence soit connue, c'est le but de cet article,
- que de nouveaux créneaux horaires soient proposés afin de permettre à chacun de le fréquenter.

Pour ce 2ème point, nous faisons appel aux bénévoles qui accepteraient d'assurer une permanence.

Les services de la Mairie sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

BIBLIOTHEQUE DE CLASSE

En début d'année, au moment de la préparation du budget, les représentants des enseignants de l'école primaire publique avaient demandé à la commission scolaire de bien vouloir prendre en compte, dans leurs besoins, l'achat de livres afin de constituer une petite bibliothèque au sein de chaque classe.

En pratique, ni la commission scolaire ni la commission des finances, n'a décidé ou rejeté cette ligne budgétaire. Dans le cadre d'un budget global, les dépenses sont maintenant directement gérées par les coopératives scolaires.

Néanmoins, l'idée est intéressante et il est bien évident que la langue française est quelque peu "délaissée", la télévision ayant supplanté la lecture dans les loisirs des jeunes.

Il faut donc essayer de redonner le goût de la lecture aux scolaires.

Dans cet esprit, des bibliothèques de classe semblent intéressantes. Le problème qui se pose est d'ordre financier. Pour pouvoir mettre à disposition un nombre intéressant de livres et en assurer leur renouvellement, il serait nécessaire d'y consacrer un budget important.

Il fallait donc essayer de trouver une solution. Plusieurs propositions ont été émises et celle qui semble la plus intéressante consisterait à demander aux parents d'élèves qui le souhaiteraient de constituer cette bibliothèque de classe sous forme de prêt de quelques livres pendant une année scolaire.

Exemple : La fille de M. DUPONT est en classe de CM1 à la rentrée de septembre 1990.

M. DUPONT peut prêter une dizaine de livres, correspondant au niveau CM1, à la bibliothèque de la classe de sa fille.

En juin 1991, il récupère ses 10 livres.

Afin de mieux cerner les besoins en lecture de chacune des classes, chaque instituteur pourrait fournir à chaque parent une information permettant de fixer l'éventail des ouvrages souhaités.

SI ARGENTRE M'ETAIT CONTEE

Qui n'a un jour, au fond d'un tiroir, trouvé l'une de ces photographies du début du siècle, collée sur un carton rigide et ne portant aucune indication.

C'est probablement un parent éloigné qui, revêtu de ses plus beaux habits, s'était rendu chez le photographe et, un bras posé sur une console, à la lumière du jour tombant, avait confié à la plaque de verre l'image qu'il voulait que l'on conservât de lui. Qui était-ce vraiment ? La photographie est là, mais il n'est plus personne pour inscrire un nom sous le portrait, dire quel était ce parent.

En fait, cette situation que chacun d'entre nous connaît, est également présente dans la vie des communes, à l'échelle de la collectivité.

C'est ainsi qu'a germé l'idée d'un livre sur Argentré.

La "mémoire" de la commune est quelque chose d'important. C'est vrai qu'il faut être résolument tourné vers l'avenir. Néanmoins la connaissance de l'histoire locale doit permettre de mieux s'identifier à la commune. Ce sera le trait d'union entre passé et avenir. Car, mieux connaître notre histoire, c'est aussi préparer l'avenir, un avenir qui, à Argentré comme ailleurs, ne pourra être bâti que dans le respect des grands équilibres, des exigences de la qualité de la vie et des leçons du passé.

Il reste que la tâche sera longue et difficile. Il faudra puiser à de nombreuses sources, rassembler les informations, les témoignages, les documents, les archives, les photographies, les cartes postales, les entretiens.

Mais, il ne fait aucun doute que cette entreprise sera couronnée de réussite. Les "anciens" n'hésiteront pas à communiquer leur "savoir" pour que la nouvelle population puisse découvrir le passé de la commune.

D'une manière pratique, à la rentrée de septembre, il sera constitué une commission extra-municipale ouverte à toutes les bonnes volontés dont l'objectif sera dans un premier temps de collecter toutes les informations pour, dans un second temps, aboutir à l'édition d'un livre.

Aussi, dès à présent, nous demandons à tous les argentréens qui possèdent des documents sur l'histoire d'Argentré ou qui peuvent témoigner sur tel fait ou telle anecdote du passé, de bien vouloir se faire connaître à la Mairie.

Par avance, nous remercions tous ceux qui pourront nous apporter leur concours, ce livre sera un peu le leur.

Séance du dix-douze 1871.

Présents; M. M. Vétournens même, Vétournens
Jph. Durand, Légrand, Jouquet. Absent
Leroux.

206. Ligne de
Grammay de Laval
à Taigès. Demande
d'une Station près
d'Argenti

M. le Président expose que dans sa
prochaine session le conseil général s'occupera
de la question du tramway de Laval à Taigès
desus d'Argenti. Il serait possible que cette ligne
passât par Argenti et le plus près possible
du Bourg. C'est en effet une localité très
importante chef lieu de canton, dont la
population a augmenté considérablement
ces jours à champs et carrières d'anthracite
l'environnement prendrait de l'extension par la
proximité d'une voie ferrée, et fournirait à
cette même voie un trafic considérable. Ce
serait un dégagement important pour un chef
lieu de canton dépourvu de chemin de fer.
A l'unanimité le conseil déclare partager
entièrement les idées de M. le Maire, et demande
qu'une étude soit faite, qui examine les
voies et moyens de conduire le dit tramway
le plus près possible du Bourg, et s'engage
des aujourd'hui, à prendre à sa charge les
frais d'un abri pour les voyageurs et les
marchandises.

J. Jouquet

J. Vétournens

J. Durand
Légrand
Edouard Le Grand

DELIBERATION SEANCE DU 10 AOUT 1891

Présents : MM. Letourneurs maire, Letourneurs Jph. Durand, Legrand Fouquet, Renazé, Sésboué.

206 Ligne de tramway de Laval à Vaiges
Demande d'une station près d'Argentré.

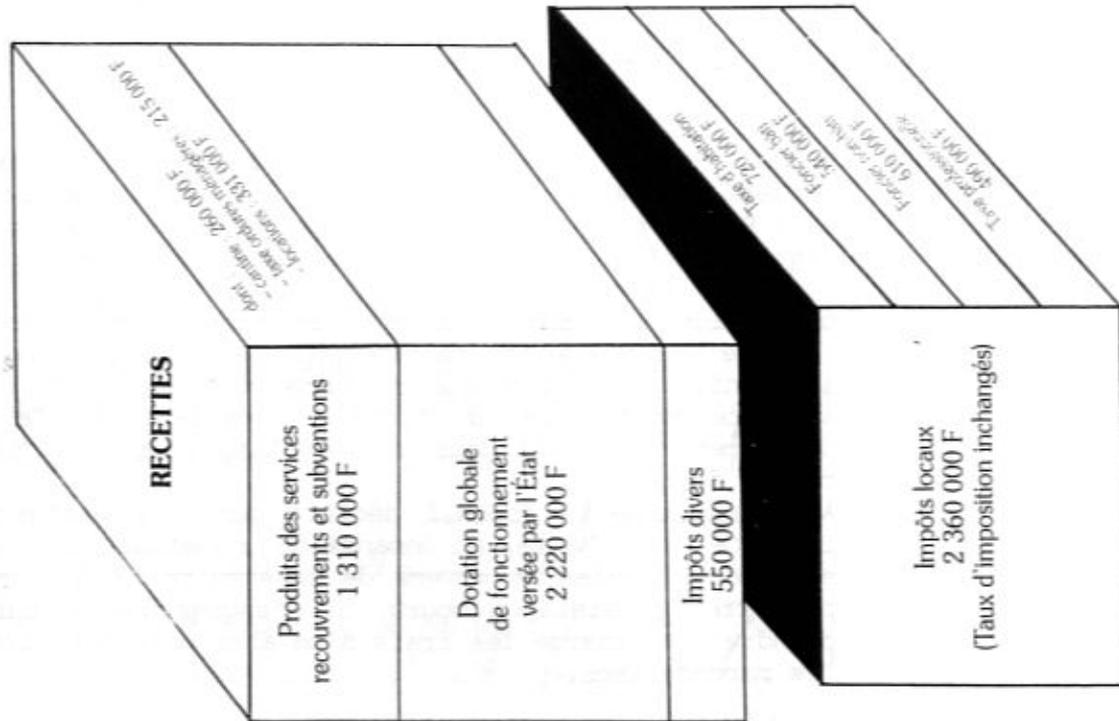
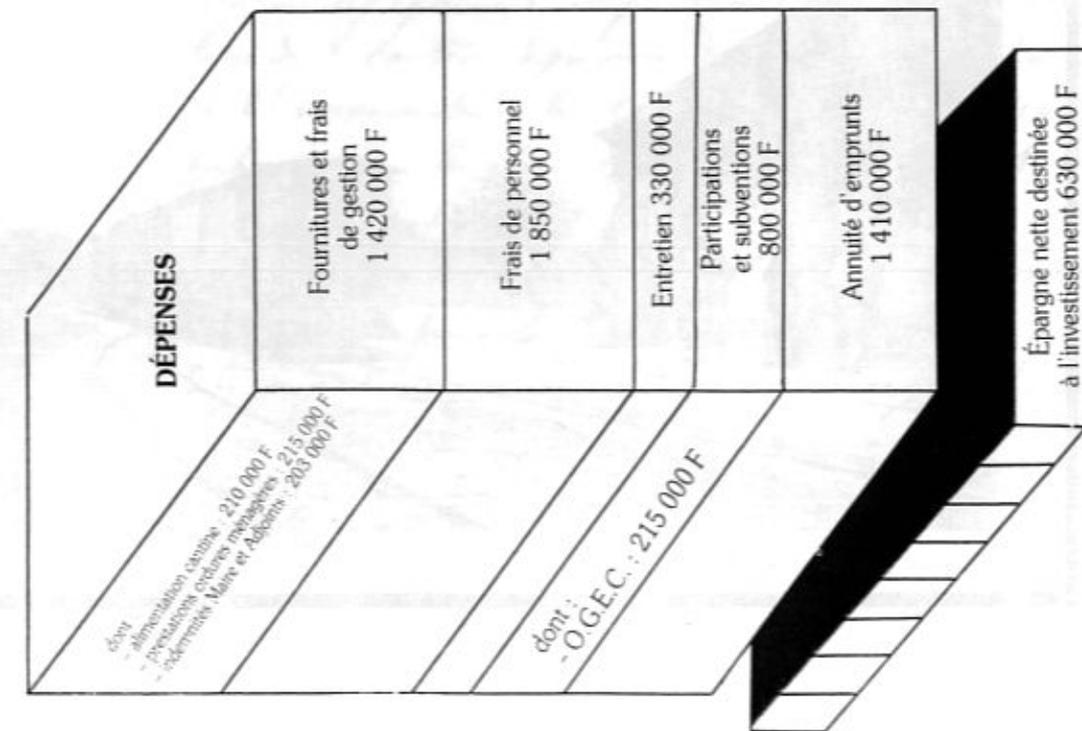
M. le Président expose que, dans sa prochaine session, le conseil général s'occupera de la question du tramway de Laval à St Denis d'Orques. Il serait juste que cette ligne passât par Argentré et le plus près possible du Bourg. C'est en effet une localité très importante, chef lieu de canton, dont la population a augmenté au dernier recensement. Les fours à chaux et carrières de marbre qui l'entourent prendront de l'extension par la proximité d'une voie ferrée et fourniront à cette même voie un transit considérable. Ce sera un dégagement important pour un chef lieu de canton dépourvu de chemin de fer.

A l'unanimité le conseil déclare partager entièrement les idées de M. le Maire, et demande qu'une étude soit faite, qui examine les voies et moyens de construire le dit tramway le plus près possible du bourg, il s'engage dès aujourd'hui, à prendre à sa charge les frais d'un abri pour les voyageurs et les marchandises.



BUDGETS 90

I - FONCTIONNEMENT : 6 440 000 F



II - INVESTISSEMENT : 5 020 000 F

RECETTES	
<p>Épargne dérogée 630 000 F</p> <p>Recettes diverses 970 000 F</p> <p>Emprunts générateurs de "produits" 2 240 000 F</p> <p>Autres emprunts 1 180 000 F</p>	<p>dont : - voirie : 650 000 F</p> <p> - logements locatifs : 1 420 000 F</p> <p> - atelier-relais n° 2 : 250 000 F</p> <p> - subventions : 310 000 F</p> <p> - ventes de terrains : 350 000 F</p>

DÉPENSES	
<p>Travaux de bâtiments et autres agencements 800 000 F</p> <p>Voierie et chemins communaux 940 000 F</p> <p>Lotissements 740 000 F</p> <p>Construction de 6 logements locatifs 2 100 000 F</p> <p>Divers 440 000 F</p>	<p>dont : - complément atelier-relais n° 2 : 300 000 F</p> <p> - entrée agglomération (2^e tranche) : 450 000 F</p> <p> dont : - Z.I. la Caïre : 345 000 F</p> <p> Sur le lotissement du Palis (parcelles 1 à 4)</p>

QUALITE DE L'EAU SUITE ...

C'est un "sujet porteur", très médiatisé, il n'est pas facile d'éviter les "débats polémiques".

Il est clair que l'eau, valeur essentielle, doit faire l'objet d'une attention toute particulière, mais il faut être objectif et ne pas tomber dans le travers facile de "l'alarmisme" ou du pessimisme.

Le dernier bulletin municipal informait déjà sur le sujet. Le présent dossier traitera des nitrates d'une manière générale et de la situation à Argentré par rapport à la cantine municipale.

1) Généralités

Que sont les nitrates ?

Dans la nature, les nitrates, forme oxydée de l'azote, sont très répandus. Leur présence excessive dans les eaux souterraines atteste d'une dégradation de leur qualité. Les activités humaines influençant fortement le cycle de l'azote, l'augmentation des teneurs en nitrates des eaux souterraines est soit d'origine diffuse (entraînement des nitrates provenant de l'utilisation massive d'engrais minéraux ou de déjections animales, non utilisés par les plantes) ou ponctuel (rejet de matières usées d'origine agricole, domestique ou industrielle).

Actuellement, il est admis que les nitrates ne sont, en eux-mêmes, pas toxiques. Leur toxicité se pose en fait lorsque, dans certains contextes liés à des conditions physiologiques ou pathologiques propres à chaque individu, ils se transforment en nitrites dans l'appareil digestif. Cette transformation est nettement plus importante chez les nourrissons et les jeunes animaux.

Tenant compte de l'apport aliments-boisson qu'un homme peut consommer toute sa vie sans risque pour la santé (évalué par l'Organisation Mondiale de la Santé, à 3,65 mg par jour par kilo de poids corporel, soit 255 mg pour un homme de 70 kg), il est considéré en France que :

- une eau contenant plus de 100 mg/l de nitrates doit être considérée comme impropre à la consommation pour l'ensemble de la population ;
- entre 50 et 100 mg/l de nitrates, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois ; la distribution d'une telle eau étant tolérée sous réserve d'une information du public ;
- une eau contenant moins de 50 mg/l de nitrates peut être consommée sans restriction.

2) Situation à Argentré

Certains parents d'élèves se sont interrogés sur la qualité de l'eau par rapport à la cantine municipale ; deux aspects principaux ont été soulevés :

- la qualité (teneur en nitrate)
- le goût

En ce qui concerne le premier point, pas d'inquiétude à avoir, les analyses d'eau des mois d'avril et mai ont fait respectivement apparaître des taux de nitrate de 38 et 38,5 mg/l. En outre, une diététicienne des services de la D.D.A.S.S. interrogée sur le sujet le 14 juin dernier, a confirmé que jusqu'à 50 mg/l, l'eau était consommable sans problème.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt de pouvoir agir rapidement par rapport à un éventuel dépassement de norme, la Municipalité a pris la décision de demander une analyse tous les quinze jours avec communication des résultats dans les huit jours qui suivent le prélèvement.

Au cas où, il s'avérerait que le niveau de 50 mg/l soit atteint ou dépassé, la Municipalité s'engage à fournir de l'eau de source à la cantine jusqu'à ce que la situation soit redevenue réglementairement normale. La probabilité qu'une telle éventualité se produise est statistiquement très faible. Mais, les conditions climatiques des derniers mois pourraient provoquer une accélération du phénomène : "deux gouttes de café dans une baignoire de lait sont moins perceptibles que dans un dé à coudre." C'est pourquoi nous resterons très vigilants.

Le deuxième point soulevé, le goût, peut effectivement représenter un désagrément pour les consommateurs. En ce qui concerne la cantine, plusieurs solutions ont été envisagées. Notamment, il avait été proposé de masquer le goût avec des sirops de fruits. Deux objections ont fait que cette solution a été rejetée :

- les enfants n'ont pas tous les mêmes goûts. Certains n'aiment pas le cassis, d'autres le citron, d'autres encore la menthe, etc...

- l'apport de sucre peut être néfaste pour les enfants suivant un régime alimentaire.

La solution retenue consiste à "tirer" de l'eau et à la mettre au réfrigérateur quelques heures avant la consommation. Il semble que cela soit relativement efficace.

Enfin, il est envisagé de mettre du lait à la disposition des enfants en fin de repas.

D'une manière générale, la Municipalité continuera à oeuvrer pour faire en sorte que la qualité de l'eau puisse être améliorée notamment dans le cadre des dispositions à prendre dans le périmètre de protection défini depuis quelques mois.

On ne dira jamais assez que l'eau est la meilleure des boissons, quelle est avant tout source de santé et qu'à ce titre, elle est un bien précieux qu'il faut donc protéger.



LA
VIE
DES
ASSOCIATIONS

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Voici quelques flashes des principales activités en cours.

LE CENTRE DE LOISIRS 1990

Le 5ème Centre de Loisirs organisé par l'A.F.R. d'ARGENTRE, va se dérouler du 02 au 27 Juillet 1990.

Pour que le Centre de Loisirs ne soit pas seulement un service de garderie, l'A.F.R. se base sur un projet éducatif (soumis à Jeunesse et Sports) pour l'organisation de ses activités.

En effet, pour l'A.F.R., le C.L.S.H. * doit être :

- un temps de vacances récréatives, avec une animation qui tienne compte d'un rythme différent et adapté à chacun,
- un temps de découverte de l'environnement, des capacités de réalisations individuelles ...
- un temps pour apprendre à vivre et à réaliser ensemble, en mettant en place des moyens matériels pour développer la personnalité des enfants, leur prise d'autonomie, leur créativité, et permettre des relations avec les autres par le jeu ...

Pour atteindre ces objectifs, l'A.F.R. a engagé une équipe d'animation qui est composée d'une Directrice et de 8 animateurs formés pour les Centres de Loisirs. Cette équipe encadrera donc une centaine d'enfants de 6 à 13 ans qui ont été inscrits au cours des 4 permanences du mois de Mai.

Afin que le Centre de Loisirs continue à atteindre ses objectifs d'épanouissement de nos enfants, l'avis et l'aide des parents et leur engagement restent indispensables, car les responsables qui organisent cette activité ont besoin du soutien des familles.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Josette GUIBERT Tél. : 43.37.38.67
ou Jean-Luc DUCHENE Tél. : 43.37.32.19

* Centre de Loisirs Sans Hébergement.



"Les familles attentives lors de l'Assemblée Générale"

BASE DE LOISIRS DE DAON

Il reste encore quelques places disponibles pour les semaines "vidéo, photo, kayak, tir à l'arc" à la Base de Loisirs de DAON, réalisée par la Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales.

De toute urgence, vous pouvez vous inscrire pour Juillet et Août auprès de

J. GUIBERT Tél. : 43.37.38.67

O. COMBAULT Tél. : 43.37.31.72

ou la Fédération Départementale Tél. : 43.53.73.97

Cette base concerne les adolescents de 10 à 16 ans qui seront répartis par tranches d'âges avec 1 moniteur pour 10 jeunes et 1 "spécialiste" pour chacune des 4 activités de base. Le séjour d'une semaine coûte 650 F. par enfant avec la possibilité de faire valoir les bons vacances C.A.F. ou M.S.A. *Ce prix comprend : activités, hébergement, nourriture, encadrement, transport et assurances.

* Caisse d'Allocations Familiales : C.A.F.

Mutualité Sociale Agricole : M.S.A.

GYMNASTIQUE

Les cours assurés par M. DESNOS, kinésithérapeute, se terminent à la fin du mois. Ils reprendront à la rentrée de Septembre. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant chez : Gisèle DUCHENE tél. : 43.37.32.19

ou Josiane DORGERE tél. : 43.37.33.17

YOGA

Un groupe d'adultes souhaite démarrer à la rentrée. Des précisions ultérieures vous seront communiquées.

ANGLAIS

Une trentaine de personnes ont suivi avec assiduité les cours des mardi, jeudi et samedi, dispensés par M. BALL, anglais, nouvellement installé à ARGENTRE.

A la rentrée, les "débutants" sont prêts à continuer, des groupes de perfectionnement se mettront en place, et un projet d'initiation pour les tout-petits est prévu fin Septembre.

RENDEZ-VOUS le 1er Juillet pour le 14ème RALLYE PEDESTRE gratuit et
----- ouvert à tous.

Rappelons que l'A.F.R. est adhérente à l'Association Départementale de Randonnée Pédestre et qu'elle fut la lère à baliser les chemins sur ARGENTRE.

Au 1er Juillet donc ! Merci à l'équipe du Syndicat d'Initiative de se joindre à nous !

COMICE AGRICOLE CANTONAL

Le Comice Agricole Cantonal aura lieu le 21 Juillet 1990 et se déroulera comme chaque année dans l'allée d'Hauterive.

Tous les éleveurs intéressés y sont cordialement invités.

E. BALIDAS

L'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'Association intercommunale de l'A.D.M.R. qui regroupe les communes d'Argentré, Entrammes, Forcé, Parné sur Roc est intervenue auprès de 68 familles pour un total de 7382 heures.

A ARGENTRE :

Le service des travailleuses familiales qui vient en aide aux familles ayant des difficultés matérielles ou morales, a effectué 2038 heures dans 11 familles.

Le service des aides ménagères qui permet le maintien à domicile des personnes âgées a totalisé 1661 heures au bénéfice de 17 familles.

Pour compléter ces deux activités principales, l'Association a mis en place un nouveau service, **le portage de repas à domicile.**

C'est une solution qui permet d'équilibrer et de varier les menus au prix de 25 F. le repas. La préparation en est assurée par le personnel de la cantine municipale. Le portage est assuré bénévolement par M. André GAULTIER.

Beau témoignage de solidarité intergénération !

Pour tous ces services s'adresser :

Service travailleuses familiales :	Mme Yvette MARTEAU tél. :	43.37.35.84
Service aides ménagères :	Mme Rolande DUBOIS Tél. :	43.37.36.30
Service portage des repas :	M. Olivier BONTEMPS Tél. :	43.37.38.34

SYNDICAT D'INITIATIVE

Comme chaque année, en Juillet et Août, la permanence du syndicat d'initiative sera ouverte tous les jours de 9 heures 30 à 12 heures. Cette permanence permet d'informer tous les visiteurs ou touristes sur les activités, loisirs, sites et monuments situés sur le canton.

Une exposition permanente de peinture, sculpture et autres, aura lieu durant ces deux mois d'été.

D'autre part, le syndicat d'initiative peut vous apporter toutes les informations touristiques sur le lieu de vos futures vacances.

UTILISEZ DONC SES SERVICES !

Le Président.

L'OGEC**Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique**

Un nouveau bureau a été constitué pour l'année 1990.
En voici la composition :

M. Maurice BREHARD	Président
M. J.P. HUAULME	Vice Président
Mme Ch. LESAIN	Secrétaire
Mme M.J. MEZIERE	Secrétaire adjointe
Mme Y. MARTEAU	Trésorière
M. M. GOMBAULT	Trésorier adjoint

Membres :

Mme O. DUBOIS
Mme J. FOURNIER
M. P. DEUIL
M. M. BURDAIS
M. J.L. FERRE
M. M. LANDAIS

Ses objectifs pour l'année en cours :

Amélioration du cadre de vie des enfants, à savoir :

- tracés de terrains pour le sport et les jeux sur les cours de récréation.
- réfection des sols pour un meilleur confort des petits, à la maternelle.
- investissement dans des jeux de cour (trotinettes-tricycles-porteurs).
- local de rangement.

De nombreuses heures de bénévolat à consacrer suivant les possibilités et la disponibilité de ses membres, très actifs au sein de l'école.

L'APEL**Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre.**

Un bureau, faisant preuve de dynamisme, travaille depuis Novembre (la composition de ce bureau était dans le dernier bulletin).

Ses activités :

- Part très active dans l'organisation des fêtes (Noël, Mardi-Gras, Bal, Fête de fin d'année).
- Prise en charge de l'organisation des cours de piscine et des cours d'Allemand.
- Soirées de réflexion autour d'un thème :

" Comment sommes-nous à l'écoute du projet de notre enfant "

Sujet riche d'échanges avec comme souhaits exprimés :

- Communication du "vécu" scolaire à la famille.
- Ecoute des projets des enfants et encouragement dans ce sens.
- Dialogue avec les enseignants.

Pour arriver :

Au partage des responsabilités dans l'accompagnement des projets de l'enfant.

L'EQUIPE EDUCATIVE

Nos objectifs pédagogiques :

- Avoir le souci de plusieurs démarches pédagogiques répondant aux aspirations différentes des enfants et à leur tempérament.
- Se mettre à l'écoute des projets des enfants.
- Donner la soif de savoir.
- Accorder une place plus importante aux activités qui ne sont pas purement intellectuelles, tout en gardant le souci des programmes, pour valoriser chaque élève.

A savoir :

- a. éducation à l'esthétique à travers les travaux manuels.
 - b. sensibilisation à la musique (participation aux concerts donnés à Laval par les Jeunesses Musicales de France).
 - c. Ouverture sur l'extérieur :
 - * Voyages scolaires adaptés à chaque niveau, expérience nouvelle d'un voyage sur 2 jours pour les G.S., C.P. et C.E.)
 - * Voyage en lien avec le programme d'histoire pour les C.M.
 - * Continuité des cours d'Allemand qui ont pu être mis en application lors du retour d'un groupe d'enfants de BABENHAUSEN, accompagnés de parents dans la semaine du 4 au 9 Juin.
Séjour, organisé en collaboration étroite avec les bureaux O.G.E.C. et A.P.E.L., qui se veut riche d'échanges à tous les niveaux (Ouverture sur l'Europe).
- Pour terminer, l'école a le souci d'être ouverte à tous.

La participation financière demandée ne doit en aucun cas être un obstacle aux choix des familles. L'école est à l'écoute des problèmes que peuvent rencontrer certains.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Mme GOHIER - Tél. Ecole : 43.37.32.00
- Tél. Domicile : 43.37.32.33

PROCHAINES MANIFESTATIONS A NOTER

- Vendredi 7 Septembre : Portes Ouvertes à l'école de 18 H à 20 H.
Samedi 8 Septembre : Concours de pêche.
Samedi 10 Novembre : Soirée LOTO.
Vendredi 14 Décembre : Soirée de NOEL.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE D'ARGENTRE

De l'Ecole de Musique... à l'Ecole Intercommunale ou la rançon du succès.

Le 15 Mai, une nombreuse assistance est venue manifester un vif intérêt pour le travail réalisé par l'Ecole de Musique pendant ces deux années d'existence. Merci pour tous ceux qui nous ont apporté leur soutien.

La mise en place d'une chorale et d'un orchestre, qui ont été appréciés par le public, montre que l'enseignement donné aux élèves peut déjà apporter un enrichissement culturel à la vie locale.

Pour progresser encore, il faut s'unir. Les projets de fusion des écoles d'Argentré et de Bonchamp ont abouti à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Il gèrera, dès la prochaine rentrée scolaire, l'Ecole Intercommunale.

L'Association des Amis de la Musique continuera d'exister pour représenter les parents, apporter sa contribution à la diffusion de la Musique en organisant, par exemple : spectacles, participation à certaines manifestations, et si possible aide à la location ou l'achat d'instruments...

Le S.I.V.U., qui pourra peut-être encore l'an prochain s'ouvrir à la commune de LOUVIGNE, a déposé ses statuts. Il va procéder au recrutement, sur concours, du directeur de la nouvelle école. Celle-ci regroupera les enseignements donnés, cette année, à Argentré d'une part, et à Bonchamp d'autre part.

Parmi les instruments pratiqués, nous aurons donc au moins des classes de : piano, orgue électronique, guitare, saxophone, trompette, clarinette, trombone, tuba, flûte traversière, accordéon et percussion.

Certaines sont déjà surchargées. Le choix, par les nouveaux pratiquants d'un instrument tel que : le saxophone, la trompette, la percussion, la clarinette, le trombone et le tuba, permettrait un bon équilibre entre les classes et enrichirait les possibilités de l'orchestre.

Les inscriptions se feront au mois de septembre, mais vous pouvez faire connaître vos souhaits aux membres de l'Association, cela facilitera les prévisions.



CLUB DU 3E AGE

Notre année 1990 a débuté par l'assemblée générale du 11 Janvier. Ce jour là, **Madame Germaine LENAIN** est devenue Présidente du Club.

Le 10 Février, 105 adhérents se sont retrouvés au repas annuel, à la salle des fêtes : chansons, rires et danses sont la joie de nos retrouvailles.

Au goût de chacun, des voyages d'un jour pour se distraire : salon de l'agriculture ou Varades en Anjou.

Déjà 3 promenades pédestres :

- traversée du terrain des sports pour regretter notre jeune temps,
- visite d'un élevage de chèvres et de fabrication de fromage au Petit Pré-Rond avec en plus lesite de grenusse,
- Hauterive et son environnement...

Projets surprises en cours.

Le voyage du Club nous a conduits en **Normandie** : Falaise, Lisieux et son pèlerinage, vieille ville de **Honfleur**.

Retour dans le soir avec le souvenir d'une journée bien remplie.

Le concours communal de belote fut gagné par **Mmes M.L. Marteau, M. Garry, A. Fournier et Mr E. Nourry**, mais ce sont les clubs de Bonchamp et Châlons qui ont remporté le concours cantonal.

Nous gardons un excellent souvenir de notre séjour en **Auvergne** du 27 Mai au 2 Juin avec 29 participants... Changeons d'air un peu ...

Nous avons participé aussi à l'assemblée départementale des Clubs Ruraux le 20 Juin.

Avec une grande joie nous avons fêté les **Noces d'Or de Monsieur et Madame BRUNEAU**, ainsi que le mariage de **Monsieur et Madame COEUDEVEZ** que nous remercions encore pour leur chaleureux accueil au bord des Etangs.

Semaine après semaine, l'été va passer et nous vous convions à notre après-midi familial du 21 Octobre afin de faire provision de gaieté pour éclairer les jours sombres de l'hiver à venir.

A Bientôt.



Visite du moulin de Grenusse

Outre les bons résultats de la soirée de la St Sylvestre, la recette nouvelle qui vient de la confiance accordée par les commerçants dans le cadre de la pose de panneaux publicitaires autour du terrain permet une meilleure assise financière à la section.

Grâce à la compréhension des élus et l'aide bénévole de membres du club, les spectateurs sont maintenant accueillis dans de meilleures conditions avec la mise en place de la tribune.

Le bureau est ainsi composé :

Président : Philippe GOHIER
 Vice-Présidents : Alain FAVRIS - Bertrand LENAIN
 Secrétaire trésorier : Louis GOHIER
 Membres : Philippe BALOCHE - Maurice BREHARD
 Alain CORMIER - André DORGERE
 Michel DROCOURT - Gilbert GEORGES dit SOUDRIL
 Michel GIBON - Alain JOUAUX
 Paul LEUDIERE - Didier QUINTON

Pour tout renseignement concernant les inscriptions pour la saison 90-91, s'adresser à Louis GOHIER.

SECTION GYMNASTIQUE

La section accueille chaque année quarante enfants répartis en deux groupes.

Les plus âgés (7 - 10 ans) se retrouvent tous les mercredis en début d'après-midi à la salle omnisport. Des exercices variés leur sont proposés au fil de l'année : grimper de corde, parcours sur poutre, barres parallèles, espalier, assouplissement au sol, roulades, et jeux d'adresse utilisant ballons, cerceaux et cordes à sauter.

Les plus jeunes (5 - 6 ans) se retrouvent le vendredi après la classe à la salle omnisport où il leur est proposé des parcours d'éveil ainsi que des jeux divers.

Après avoir été pendant plusieurs années sous les responsabilités de M. Jacques DESNOS et de Mme Christine LETHON, les deux groupes étaient encadrés cette année par des parents bénévoles, que je tiens à remercier ici. Plusieurs d'entre eux ne peuvent continuer à assurer cet encadrement l'an prochain : dans ces conditions, la section ne pourra maintenir l'activité gymnastique pour le groupe des 5-6 ans pourtant très demandeurs, car peu d'activités leur sont offertes à cet âge .

Je lance donc un appel à toute personne susceptible d'encadrer ce groupe.

La Présidente
 S. DRUET

Sylvie DRUET Tél. : 43.37.33.60

SECTION VOLLEY-BALL

Voilà 5 ans que la section Volley-Ball est venue grossir l'effectif des sections de l'U.S. Argentré.

Depuis cette date, le volley-ball argentréen occupe une place importante dans le département ;

- l'équipe masculine a terminé 3 fois à la **première** place sur 5 championnats,

- l'équipe masculine a remporté 3 fois la coupe de la Mayenne sur 5 finales,

- en 1987, l'équipe poussin a terminé **lère** du championnat,

- l'équipe féminine, pour sa 2ème année de compétition termine à la **3ème** place.

La section comporte, à ce jour, **43** licenciés dont **22** jeunes. Cet effectif se répartit en 5 équipes.

Nous sommes arrivés à une période où il faut maintenir l'équilibre encadrement-nombre d'équipes. C'est pourquoi la section n'accueillera pas de nouveaux jeunes pour la saison 90-91. Par contre, quelques femmes seraient volontiers accueillies.

La section porte actuellement son effort sur les équipes de jeunes qui constituent le réservoir indispensable à tout club. Mais, comme beaucoup de sections sur Argentré ou ailleurs, l'encadrement est insuffisant et quelques bénévoles seraient les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser aux membres de la section :

Président	Yves ROGER
Secrétaire	Jean Pierre MORIN
Trésorier	Jacques DESNOS
Membres	Jocelyne PILLON
	Alain MARTIN

Le Bureau

SECTION TENNIS DE TABLEBilan sportif

L'objectif avancé en début de saison a été atteint sans difficultés majeures : l'équipe fanion accède à la division supérieure sans avoir connu une seule défaite.

Elle s'est même offert le luxe de remporter les inter-groupes.

L'engagement de 3 équipes pour la saison 89-90 a permis à trente argentréens (8 de plus que la saison passée) de s'adonner à leur sport favori.

En coupe de la Mayenne, le parcours fut à l'image de la saison : brillant, avec une accession aux demi-finales.

Bilan financier

L'équilibre est réalisé grâce aux deux tournois qui ont enregistré la participation de 56 joueurs pour le tournoi communal et 58 joueurs pour le tournoi externe. Les participations financières de la Municipalité et de l'U.S.Argentré ont permis à la section de s'équiper de nouvelles tables.

<u>Composition du bureau :</u>	Président	Marcel DAVOUST	43.37.35.85
	Secrétaire	Jean-Yves THOMAS	43.37.33.98
	Trésorier	Philippe PROUST	43.37.34.42

SECTION TENNIS

Sa structure, son fonctionnement :

Si vous avez envie de taper la balle en famille, entre amis, vous devez vous adresser à **Antoine MAURUS**, 11, rue des Mésanges qui se fera un plaisir de vous délivrer la carte de la section.

Elle peut se prendre à l'année bien sûr, et ce à partir du 1er Novembre, mais également au mois.

Votre enfant désire pratiquer notre sport, nous avons une équipe d'éducateurs prêts à les accueillir dans le cadre de l'école de tennis.

Celle-ci fonctionne sous la responsabilité de Noël FROISSARD, la Huberdière, tél. : 43.90.13.78.

Elle est à trois niveaux :

- le mini tennis pour les enfants de 5 et 6 ans
- l'école de tennis pour les enfants débutants
- les cours de perfectionnement qui sont donnés par deux éducateurs professionnels : **J.F. MESLIN** et **Guillaume GOUPIL**, à des enfants faisant de la compétition qui possèdent une marge de progression certaine, allié à une motivation apparente.



Nous pouvons également organiser des stages de débutants et de perfectionnement pour les adolescents et adultes.

Nous avons actuellement 170 adhérents :

- tennis loisirs
- tennis compétition
- école de tennis

Notre budget de fonctionnement est assuré à ce jour entièrement par la vente de cartes aux adhérents, l'organisation de tournois, et, la recherche de fonds publicitaires.

Ces quatre tournois que nous organisons ne sont pas sans poser de problèmes quant à l'occupation des salles et aux créneaux laissés disponibles pour le tennis loisirs. Mais, compte tenu des équipements que nous possédons, nous ne pouvons faire autrement. Un court de tennis extérieur devient de plus en plus nécessaire.

La saison sportive est maintenant terminée, là aussi beaucoup de satisfactions puisque deux équipes hommes sur trois accèdent à la division supérieure, ainsi que l'équipe dames.

Les jeunes engagés dans les divers championnats se sont bien comportés.

Le tennis argentréen a été à l'honneur ces dernier jours : **Benjamin DROCOURT** est champion de la Mayenne dans la catégorie des poussins nés en 1981.

Patrice BOILEVIN, après avoir remporté le titre de champion de la Mayenne des joueurs classés en 4ème série, vient de gagner celui de champion de la ligue des Pays de la Loire et se trouve qualifié pour la finale nationale à Roland Garros.

Sportivement, c'est une section qui est en bonne santé. Mais nous voulons avant tout pratiquer le tennis dans une bonne ambiance.

Alors si vous aimez le tennis sympathique, si vous avez envie de vous bouger un peu, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Président,

M. CHESNAY

ASSOCIATION ANIMATION ARGENTRE

Argentréens, Argentréennes, lors du dernier bulletin municipal de Janvier 1990, l'Association Animation Argentré vous avait donné rendez-vous pour l'été prochain.

Le moment est arrivé !

Pendant plusieurs mois, la nouvelle équipe a élaboré un nouveau "Son et Lumière" sur le thème "Le tour du monde en 80 jours" d'après l'oeuvre de Jules VERNE. Le spectacle sera composé de 10 tableaux. Nous traverserons différents pays avec, à chaque fois, des événements plus ou moins burlesques, accompagnés par des pièces d'artifice.

Pour 1990, l'équipe d'Animation Argentré a porté son effort sur la qualité des décors et des costumes, souhaitant donner un éclat particulier à ce nouveau spectacle.

L'Association Animation Argentré demande à toutes les personnes intéressées de venir rejoindre la centaine de volontaires déjà inscrits, nous avons **encore** besoin de figurants, mais aussi de machinistes et de techniciens.

Ce spectacle est l'affaire de tous les argentréens ; sa réussite en dépendra.

La vie associative sert à se connaître et à se faire plaisir ensemble.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Pour information : les répétitions ont débuté depuis le 15 Juin sur le plan d'eau.

Le Président

J. LECOMPTE
et son équipe.

UNION DES ARTISANS ET COMMERCANTS D'ARGENTRE

A l'issue de la 5^{ème} foire exposition des 9 et 10 Juin 1990 où 46 exposants d'Argentré et des environs s'étaient donné rendez-vous, le bilan est positif.

De nombreux visiteurs ont parcouru les stands et ont pu apprécier le talent du caricaturiste NILSEN et du burlesque musical SKODY.

Les Artisans et Commerçants d'Argentré remercient tous les sympathisants bénévoles qui leur ont permis d'organiser cette manifestation.

Le Bureau

COMITE DE JUMELAGE

Tel que vous en aviez été informé, le Comité de Jumelage unissant les communes d'Argentré et Louvigné à celle de Babenhausen a été officiellement constitué le jeudi 10 mai.

Le conseil d'administration est aussi composé :

	<u>ARGENTRE</u>	<u>LOUVIGNE</u>
1) Représentants des conseils municipaux :	M. DESCOTTES M. FOUGERE M. LEFORT Mme LONGUEVRE M. DUCHENE	M. LAPIERRE M. COQUELIN
2) Représentants des écoles :	Mme GOHIER Melle FONTAINE	Mme GUELLAEN
3) Représentants des associations :	Mme DY M. ROBINET M. RENARD	
4) Représentants des particuliers	M. LEUDIERE P. M. PICHOT	M. BARDOU M. COUTARD M. LELOUP

Le conseil d'administration a ensuite élu le bureau suivant :

1) Président :	M. DESCOTTES
2) Vice-présidents :	M. LAPIERRE M. LEFORT
3) Secrétaire :	Mme GUELLAEN
Secrétaire-adjoint :	M. PICHOT
4) Trésorier :	M. DUCHENE
Trésorier-adjoint :	M. LELOUP

La structure est maintenant en place. Son premier objectif sera d'officialiser le jumelage. Ce pourrait être fait courant septembre.

En attendant, les relations entre les communes continuent tel qu'en témoigne la venue du groupe d'allemands du 4 au 9 juin dans le cadre du "retour" de l'échange scolaire avec l'école privée et la visite des maires de Babenhausen et Oberschöneegg arrivés le jeudi 7 au soir pour repartir avec le groupe.

Il est question également d'un déplacement du corps des sapeurs-pompiers dans le cadre du cent cinquantième anniversaire de leurs homologues allemands (c'est également l'année du centenaire pour les sapeurs-pompiers d'Argentré).

En fait, les échanges dans le cadre du Comité de Jumelage ne seront effectifs qu'à partir de 1991. La programmation officielle des manifestations ne pourra se faire qu'après la concrétisation du jumelage.

ETAT-CIVIL

Naissances

MARCHAIS	Arnaud	10/01/90	20 Hameau du Palis
GROSSARD	Marine	30/01/90	Chemin des Marzelles
CHAUVIN	Vivien	01/02/90	La Gasnerie
BARRIEU	Liza	07/02/90	Chemin des Marzelles
SAULNIER	Charline	09/02/90	La Cardinière
ROUSSEL	Héloïse	13/02/90	1, rue des Roitelets
LE LAY	Jérémy	27/02/90	4, rue François Brisard
PELLOIN	Stéphanie	10/03/90	1, Champ de la Vigne
GALKOWSKI	Bastien	12/03/90	15, rue de Beausoleil
CHAUSSON	Noémie	12/03/90	Le Houx
BOILEVIN	Alexandre	14/03/90	10, rue des Mésanges
MIEUZET	Amandine	24/03/90	Le Bosquet
BIGNON	Claire	10/04/90	Le Bois Haudier
BIGEON	Flore	15/04/90	La Mézière aux Moines
GENIN	Angélique	20/05/90	14 Hameau du Palis
THIBAUT	Aurélie	05/06/90	6, rue des Roitelets
BRAVIN	Morgane	06/06/90	1, rue des Sports
BRAULT	Ophélie	10/06/90	La Vallée

Mariages

Arthur COEUDEVEZ et Geneviève BARRE	21 Avril
Fabrice LELIEVRE et Patricia HUAULME	5 Mai

Décès

Albert MEZIERE	11, rue des Sports	02/02/90
Jean-Luc MEZIERE	La Grande Paumardière	01/03/90
Michel TROCQUENET	24, rue de Ballée	10/03/90

PERMANENCES DES ELUS

M. DESCOTTES	le jeudi le samedi matin sur rendez-vous	de 16H 30 à 18H 30
M. TRIQUET	les mardi et vendredi	de 11H à 12H
M. LEFORT	le lundi	de 11H à 12H 30
M. LEVEILLE	le jeudi	de 9H à 11H
M. FUGERE	le lundi	de 17H à 18H
M. MARSOLLIER	le vendredi	de 17H 30 à 18H 30

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. 43.37.30.21

Mois de Juillet et Août

Lundi	de 9H à 12H - de 14H à 19H	tous les
Mardi	de 9H à 12H - de 14H à 19H	jours
Mercredi	de 9H à 12H - de 14H à 19H	de 9H à 12H
Jeudi	de 9H à 12H - de 14H à 19H	et
Vendredi	de 9H à 12H - de 14H à 18H	de 14H à 18H

HEURES D'OUVERTURE DE LA GARDERIE MUNICIPALE

Tél. 43.37.33.71

du lundi au jeudi	ouverture à 7H fermeture à 19H
le vendredi	ouverture à 7H fermeture à 18H

La cantine et la garderie seront fermées du 28 Juillet au 26 Août inclus.

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE SOCIAL
ET PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Tél. 43.37.37.34

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8H 45 à 17H 15.
L'assistante sociale Mme BLOTTIERE assure une permanence tous les mardis de 9H 30 à 12H sur rendez-vous.
Elle sera absente du 15 Août au 10 Septembre mais le centre reste ouvert pour les urgences.